

FORMULAIRE DE RETRACTATION

(utilisable par les consommateurs (1) conformément à la loi 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation)

Document à retourner à la Direction eau et assainissement
au plus tard dans un délai de 14 jours francs à compter de la demande de souscription du contrat
d'abonnement en eau, du devis de travaux signé ou de la demande de contrôle d'assainissement collectif.
Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

Je soussigné €

Monsieur Madame (cocher la mention utile)

Nom*

Prénom*

Tél. |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Adresse mail : @

déclare exercer mon droit de rétractation pour les prestations suivantes

Contrat d'abonnement pour la fourniture d'eau potable :
demande de souscription en date du |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Prestations de travaux : devis n°
signé en date |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Demande de contrôle d'assainissement collectif
signée en date |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Je déclare également par la présente reconnaître que si j'ai demandé de commencer la prestation de service ou la fourniture d'eau pendant le délai de rétractation, je devrai payer un montant proportionnel à ce qui m'a été fourni jusqu'au moment où je vous ai informé de ma rétractation du présent contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.

Fait à le, |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Signature

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la facturation des travaux ou prestations de services en matière d'eau ou d'assainissement ainsi que des redevances de consommation d'eau et d'assainissement. Le destinataire de ces données est la Direction eau et assainissement.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficierez d'un droit d'accès et de rectification et d'opposition aux informations vous concernant que vous pourrez exercer en vous adressant au service accueil de la Direction eau et assainissement.

Afin de faire valoir vos droits, votre demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité.

(1) Article 3 de la loi : « est considéré comme consommateur toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale. »

(*) données obligatoires pour éviter les erreurs de dénomination et de facturation